



# REUNION DE LANCEMENT ZAP SAINT-JEAN-DE-BRAYE ET SEMOY

## Compte-rendu

15/10/2021



### Présents :

- **Franck Fradin** - Adjoint à Saint Jean-de Braye, délégué à l'agriculture et au patrimoine naturel et bâti
- **Sylvaine Crampette** - Responsable urbanisme Saint-Jean-de-Braye
- **Annie Lecointe** - Service Urbanisme Saint-Jean-de-Braye
- **Hervé Letourneau** - Adjoint à Semoy Urbanisme et Aménagement durable
- **Julie Lejarre** - Responsable urbanisme Semoy
- **Delphine Mames** – Conseillère en aménagement à la Chambre d'agriculture du Loiret
- **Raphaëlle Henne** – Conseillère alimentation à la Chambre d'agriculture du Loiret

### Objectifs de la réunion :

- Retours sur la réunion avec les exploitants du 21 septembre 2021 ;
- Validation des enjeux identifiés
- Discussion sur le périmètre de la ZAP
- Présentation et validation du diaporama de la réunion publique du 20 octobre 2021
- 

*En appui à compte-rendu, voir support de présentation fichier : 21\_10\_15ZAPSemoy\_SaintJeandeBraye et 21\_10\_20\_Reu pub-zap semoy saint jean de braye*

### Résumé des échanges

- M. Fradin nous indique qu'il manque un forage sur une parcelle située à proximité de la tangentielle. Il est à ce jour non utilisé mais utilisable.
- D'après les données de la chambre d'agriculture le prix moyen du foncier des vergers est de 1,4 €/m<sup>2</sup>.
- Concernant l'enjeu de la ressource en eau, Mme Mames rappelle que le SDAGE Nappe de Beauce limite fortement les possibilités. Des dérogations peuvent être envisagées pour des forages inférieurs à 10 000 m<sup>3</sup>.
- Concernant les mesures prises après l'élaboration de la ZAP, M. Fradin nous informe qu'un projet de PAEN est en réflexion au niveau métropolitain. Ce sujet est notamment suivi par Fanny Jaillot à la Métropole.
- Le zonage de la ZAP, en lien avec l'interdiction d'extension des bâtiments dans ces zones (réglementé du PLUM), n'a pas été arrêté. Il a été décidé de présenter le sujet en réunion publique et de prendre en compte la réaction des habitants. En outre, la ville de Semoy et de Saint-Jean de Braye vont regarder de leur côté combien de bâtiments ou de rue seraient effectivement à exclure de la ZAP.
- Il a été demandé à la Chambre d'agriculture d'ajouter au diaporama de la réunion publique :
  - Une partie présentant le règlement du PLUM concernant l'interdiction d'extension des bâtiments dans les ZAP de la métropole ;
  - Un planning à la fin du diaporama.
- La question du devenir de l'agriculture sera très certainement posée lors de la réunion publique. Il a été convenu de bien présenter la ZAP comme une première étape de protection du foncier. Un plan d'action sera proposé dans un second temps.
- Enfin le planning a été évoqué :
  - Les conseils municipaux pour délibération autour du dossier ZAP devraient avoir lieu en février 2022
  - Le dossier passera ensuite au conseil métropolitain
  - La consultation des PPA dure 3 mois
  - L'enquête publique pourrait avoir lieu en septembre ou octobre 2022 en prenant en compte les élections présidentielles du mois de mai, les législatives de juin et les grandes vacances d'été.